

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Daniel GAGNON - Nicolas ISNARD - Richard MALLIÉ - Pascal MONTECOT - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEVT 010-2606/17/BM

■ Demande de participation financière auprès du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires dans le cadre du fonctionnement de l'Atelier Santé Ville MET 17/3963/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs de subventionnement, leur participation.

Descriptif de l'action concernée :

Le Conseil de Territoire du Pays de Martigues au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence a reçu délégation en matière de politique de la ville. Le Territoire du Pays de Martigues a par conséquent en charge l'animation des politiques contractuelles d'intérêt communautaire dont l'Atelier Santé Ville (ASV).

L'ASV met en œuvre, au profit des quartiers prioritaires des villes de Martigues et Port-de-Bouc, le Plan Local de Santé Publique (PLSP) constituant le volet prévention du PLSP du Territoire du Pays de Martigues et annexé au Contrat de Ville intercommunal.

L'ASV associe à cette mise en œuvre les habitants, les associations et réseaux de santé locaux, les professionnels de santé dont le Centre Hospitalier de Martigues ainsi que les partenaires institutionnels et financiers dont le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) et l'Agence Régionale de Santé.

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 27 octobre 2017

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 93 121,00 euros TTC. Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANT SOLLICITES
Commissariat Général à l'Égalité des Chances	32,21 %	30 000 euros
Métropole Aix-Marseille Provence	67,79 %	63121 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°2015-114 du 24 septembre 2015 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues approuvant le Contrat de Ville 2015-2020 ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Contrat de Ville du Pays de Martigues signé le 25 septembre 2015 ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays de Martigues du 12 octobre 2017.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de soutenir financièrement l'équipe opérationnelle de l'Atelier Santé Ville Martigues/Port-de-Bouc

Délibère

Article 1 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section de fonctionnement sur le Budget primitif 2017 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La recette correspondante sera constatée au budget primitif 2017 et suivants de la Métropole Aix-Marseille Provence – Chapitre 74 - Nature 74788 - Fonction 4101.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Habitat, Logement et Politique de la Ville

Arlette FRUCTUS